

COMMUNE DE WATTEN

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 9921

BROCANTE DU CENTRE SOCIO-CULTUREL  
INTERDICTION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT  
RUE DE MILLAM ET RUE DES ANEMONES

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et le code de la route

Considérant que le CENTRE SOCIO-CULTUREL « ESPACE ST-GILLES » DE WATTEN organise le DIMANCHE 24 SEPTEMBRE 2023 une brocante et, qu'il convient donc de prendre des mesures pour faciliter le bon déroulement de cette manifestation et éviter les accidents

**ARRÊTE**

**Art 1** : Le stationnement et la circulation de tous les véhicules (sauf véhicules de secours) seront interdits du SAMEDI 23 SEPTEMBRE 2023 à 06 h 00 au DIMANCHE 24 SEPTEMBRE 2023 à 19 h 00 :

- rue de Millam (de son intersection avec la rue St-Antoine à son intersection avec la rue de Wattendam) ;
- et rue des Anémones (de son entrée à son intersection avec la rue des Pensées).

**Art 2** : Le stationnement sera interdit rue de Wattendam le DIMANCHE 24 SEPTEMBRE 2023 de 06 h 00 à 19 h 00.

**Art 3** : Les panneaux relatifs à ces interdictions et aux déviations qu'elle entraîne seront mis en place par les organisateurs.

**Art 4** : Les prescriptions des articles 1 et 2 entreront en vigueur dès la pose des panneaux de signalisation réglementaires.

**Art 5** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur l'adjudant de gendarmerie de Watten.

Fait à WATTEN, le 18/08/2023

Le Maire.

\*\*\*\*\*

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,



Daniel DESCHODT.